

juge d application des peines

Par mymyso, le 31/08/2012 à 00:03

mon ami a été condanné en mai 2009 a une peine d emprisonnement avec sursis et mise a l épreuve. cependant il vient de recevoir une convocation pour le mois de septembre pour une audience de debat contradictoire en vue de l éventuelle prolongation du sursis avec mise a l épreuve.est ce normal? a savoir qu il ne s est pas toujours présenter a la conseilleire du spip qui le suivait......merci de bien vouloir m éclairér!!

Par youris, le 31/08/2012 à 13:57

bjr,

vous posez la question s'il est normal que votre ami soit convoqué pour une éventuelle prolongation du sursis avec mise à l'épreuve.

selon ce que vous écrivez je poserais plutôt la question de savoir si vous trouvez normal que votre ami ne se soit pas toujours présenté à la conseillère du spip.

la prolongation éventuelle de son sursis est la sanction du non respect de ses obligations. cdt